

# **PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 21 FEVRIER 2017**

L'Amicale des Anciens de l'Aérospatiale Etablissement des Mureaux dénommée AAA/MU a son siège social situé 66, route de Verneuil 78130 LES MUREAUX.

Association déclarée régie par la loi du 1<sup>er</sup> Février 1901, le 21 Avril 1988 à la Sous Préfecture de Mantes la Jolie sous le n° 3206, déclaration publiée au J.O. du 18 Mai 1988.

Le Sous Préfet de Mantes la Jolie a enregistré une déclaration de modification de l'Association n° 0781003206 en date du 7 Avril 2014 donnant récépissé à Monsieur Luc CHEVAUCHERIE, Président.

L'an 2017, le 21 Février à 14 heures aux Mureaux, salle des Habitants, avenue de la République aux MUREAUX, les adhérents titulaires de l'AAA/MU se sont réunis pour tenir l'Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation du Président du 07 janvier 2017, conformément à l'article 9 des statuts.

Il est dressé une feuille de présences et de pouvoirs.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Luc CHEVAUCHERIE en sa qualité de Président de l'Association.

Mesdames Danielle ALLANIC, Danielle BOUCHE, Liliane CAROFF, Christiane DUZES, Micheline GAUTHIER, Geneviève LALANDE, Messieurs Philippe BRONNE, Henri FERY sont appelés comme scrutateurs.

L'Assemblée Générale Extraordinaire les titulaires sont appelés à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- l'adoption des nouveaux statuts

## **Accueil et ouverture de l'AG :**

Le Président remercie les participants pour leur présence

Présents : 177

Pouvoirs : 145

Soit 322 présents et représentés sur un total de 495 titulaires, invités à cette A.G. soit un quorum de 62,90%.

Pourquoi refaire nos statuts ?

Nous avons des difficultés importantes avec notre banque LCL, qui ne nous facilitait vraiment pas la tâche pour nos opérations de gestion. Notre trésorière s'est donc enquis de trouver une nouvelle banque, et la Société Générale a été sélectionnée et retenue par le conseil d'administration.

Lors de la réunion d'ouverture des comptes bancaires et de dépôt des signatures, à laquelle participaient la trésorière et la trésorière adjointe, le président et le président adjoint de votre Amicale, ainsi que 2 représentantes de la Société Générale, il nous a été fait remarquer que nos statuts n'étaient pas à jour et ne correspondaient pas à la législation actuelle. Nous nous sommes donc engagés à présenter des statuts conformes après notre assemblée générale. C'est donc ce que nous faisons aujourd'hui.

Une commission composée de 9 membres du conseil d'administration et de sages, conduite par Philippe BRONNE, a donc été constituée. Elle s'est réunie 5 demi-journées, et a abouti à un texte qui a été proposé au conseil d'administration, que celui-ci a amendé, et qu'il a approuvé à l'unanimité dans la forme qui vous est présentée aujourd'hui.

Par rapport aux anciens statuts, les nouveaux diffèrent essentiellement dans leur forme. Cependant, 2 nouveautés notables :

- La 1<sup>ère</sup> concerne la définition des pouvoirs du président, ce qui est la demande principale de la banque, et le rôle du conseil d'administration
- La 2<sup>ème</sup> est relative à la diminution du nombre d'administrateurs, de 18 à 15.

L'article 14 prévoit que l'assemblée générale extraordinaire nécessite un quorum d'un tiers des présents ou représentés, ce qui est le cas puisque nous sommes 495 adhérents titulaires et nous sommes 322 présents ou représentés.

Par ailleurs, la décision est acquise à la majorité des deux tiers des présents ou représentés.

**Les statuts sont adoptés à l'unanimité.**

Le Président déclare la séance levée à 15 H.

De tout ce qui a été dit ci-dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par le Président et les scrutateurs.

**Les scrutateurs :**

**Le Président :**

Luc CHEVAUCHERIE

Danielle ALLANIC

Danielle BOUCHE

Philippe BRONNE

Liliane CAROFF

Christiane DUZES

Henry FERY

Micheline GAUTHIER

Geneviève LALANDE

Jean-Claude SLAMA